



Le journal de Chantesse

Février 2021 - n° 40

Édito

Les Conseillers Municipaux se joignent à moi pour vous souhaiter une très bonne année 2021.

Que cette nouvelle année soit synonyme de santé, de bonheur, d'harmonie et d'amitié pour vous, votre famille et vos proches.

Souhaitons ensemble qu'elle soit surtout l'année de la régression définitive de l'épidémie qui nous cause tant de tracas afin que nous puissions retrouver des moments de convivialité tels que nous les avons connus les années précédentes et qui nous manquent tant, auprès de nos familles et de nos amis.

Que l'inquiétude et la morosité laissent place à l'enthousiasme, à l'entrain et à la bonne humeur.

Comme vous vous en doutez, la traditionnelle cérémonie des vœux n'a pas pu avoir lieu, nous ne pourrions pas non plus organiser le repas des anciens, mais les conseillers du CCAS proposeront une alternative.

Nous remercions Jean-Louis Jourdan pour les 13 années passées dans notre commune au poste d'employé technique. Nous lui souhaitons une bonne retraite !

Nous accueillerons début mars un nouvel employé, Eric Frison, qui vient de la commune de Gières, mais que certains d'entre vous connaissent déjà car il habite notre commune. Nous lui souhaitons une bonne intégration !

Je vous laisse découvrir les dernières informations communales ci-après.

Continuons à respecter les gestes barrières. Prenez soin de vous et de vos proches.

Isabelle Oriol, maire

Inscription à l'école

• Vous venez d'arriver sur notre commune et vous souhaitez que votre (vos) enfant(s) rentrent à l'école en septembre 2021

• Vous avez un enfant de 3 ans qui rentrera à l'école en septembre 2021

Vous devez passer en mairie pour l'inscription avant de vous présenter auprès de la directrice de l'école.

Mairie de Chantesse

☎ 04 76 64 73 94

Horaires d'ouverture

Mardi..... 14h à 19h

Vendredi (fermée en cette période de crise sanitaire).

Samedi 9h à 12h (semaines paires)
(13/02/21, 27/02/21, 13/03/21, 27/03/21,
10/04/21, 24/04/21))

Permanences des élu(e)s sur rendez-vous

Adresse électr. : mairie.chantesse@wanadoo.fr

Site Internet : www.chantesse.fr

Numéros utiles

SAMU.....☎ 15
Police.....☎ 17
Pompiers.....☎ 18
Appel d'urgence européen.....☎ 112
Pharmacie de garde.....☎ 3237 (0,50 €/mn)
SOS Médecins.....☎ 08 03 06 70 00
Déchèterie de Vinay.....☎ 04 76 36 79 29

État civil

Décès

HARRINGTON Marguerite le 28/11/2020

LENOEL Jean-Pierre le 23/12/2020

PROHET Gabriel le 26/12/2020

Naissances

MALJOURNAL Florine le 12/10/2020

WICHROFF ALLIRAND Augustin
le 23/12/2020

Mariage

CAILLAT Julien et DA SILVA Alexandrina
le 26/09/2020

Travaux bruyants

Selon l'arrêté préfectoral du 3 avril 1990, les travaux bruyants de bricolage ou de jardinage ne peuvent être effectués qu'aux heures suivantes :

- jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30,
- le samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h,
- le dimanche et jours fériés : de 10h à 12h.

Informations Sictom

Horaires d'ouverture de la déchèterie de Vinay

- Le lundi, le mercredi et le jeudi : 13h30 à 18h00
- Le mardi et le vendredi : 13h30 à 18h00
- Le samedi : 9h00 à 18h00

Un créneau d'accès est réservé aux professionnels du territoire : tous les mardis et vendredis matins aux horaires habituels de 9h à 12h.

Travaux en cours

École

Après plusieurs mois de travaux, la nouvelle école commence à prendre forme.

Les entreprises tiennent les délais malgré une météo défavorable.

La livraison est prévue courant juin 2021 sauf cas de force majeure.

La prochaine étape sera la mise hors d'eau hors d'air, suivi d'un test à l'étanchéité.

Nous sommes conscients des désagréments, les travaux sont souvent synonymes de nuisances sonores ou de voirie, nous vous demandons encore un peu de patience.

Une fois terminée, il ne manquera plus qu'un nom à cette future école.

Vos idées et celles de vos enfants sont les bienvenues, via la page contact sur le site de la mairie.

L'abribus place de la mairie fait peau neuve

Afin de rendre l'attente plus agréable, un nouvel abribus, commandé à la scierie Eymard, va voir le jour prochainement.

En épicea massif, dans la même veine que celui installé en bas du chemin de la Bourgeat, il permettra de patienter en toute sécurité, protégé des intempéries, en attendant le car.

Son installation sera effectuée par l'employé communal.



M. Éric Frison



Travaux à venir

Information sur les travaux de sécurisation de l'entrée sud du village

L'avis favorable ainsi que la subvention du Département pour l'aménagement de sécurité de la RD 153 de l'entrée sud de Chantesse à la mairie ont été reçus en 2020.

Les dernières mises au point du projet se font en collaboration entre la commission urbanisme et le bureau d'études Sintégra.

L'appel d'offres sera lancé prochainement, les travaux vont être réalisés sur l'année 2021.

Cet aménagement permettra de traverser le village en toute sécurité, avec une voie piétonne bien identifiée. Ce trajet a été prolongé jusqu'à l'église du village.

Des places de parking seront créées sur l'ensemble de la route, ceci permettra de respecter les impératifs de tout un chacun.

Ces travaux permettront également de finaliser l'embellissement de la traversée du village.

Qui doit faire l'élagage des arbres ?

Le propriétaire d'un terrain est libre de planter la végétation qu'il souhaite, dans le respect des distances fixées par la loi.

Cependant, cette liberté s'accompagne de l'obligation d'entretenir ses plantations pour ne pas qu'elles gênent le voisinage.

Il est donc obligatoire pour le voisin dont l'arbre débord sur une propriété voisine de couper ce qui dépasse si cela gêne son voisin.

Cependant, le voisin sur la propriété duquel dépasse la végétation n'a pas le droit de tailler lui-même les branches des arbres, arbustes et arbrisseaux du voisin (article 673 du Code civil).

L'article 673 du Code civil autorise cependant le voisin sur la propriété duquel dépassent des racines, des ronces ou des brindilles à les couper lui-même, à condition de ne pas dépasser la ligne délimitant sa propriété.

Si les branches dépassent sur le trottoir ou la rue, c'est-à-dire la voie publique, le maire de la commune a la possibilité de procéder à l'exécution forcée des travaux d'élagage des arbres. Cependant, il doit avoir préalablement envoyé une lettre de mise en demeure restée sans réponse du propriétaire des plantations (article L2212-2-2 du Code général des collectivités territoriales).

Conseils municipaux

Mercredi 8 juillet 2020

1. Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

Madame le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide pour la durée du présent mandat, de confier à Madame le Maire les délégations consenties au Maire énumérées dans la Délibération 2020-022

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité **APPROUVE** les délégations consenties au Maire

2. Désignation correspondant forestier

La Charte forestière des Chambaran a mis en place, depuis plusieurs années déjà, un réseau de correspondants forêt qui permet de faire le lien entre les communes et les institutions/collectivités sur la thématique de la forêt et de la filière bois.

Suite aux élections municipales, les Conseils municipaux et les représentants des communes ont évolué. La Charte forestière des Chambaran sollicite donc chaque commune de la Charte forestière des Chambaran pour la nomination d'un correspondant forêt.

M^{me} Cécile Caillat Vangi se propose en tant que correspondant forêt.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, vote à l'unanimité, **APPROUVE** la candidature de Madame Caillat Vangi Cécile en tant que correspondant forêt.

3. Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID)

Conformément au I de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- de 12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Il est demandé au Conseil Municipal d'établir la liste de proposition des personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs (CCID).

Si la commune comporte moins de 2 000 habitants, 24 propositions de personnes sont attendues. Il est rappelé qu'en présence de liste incomplète ou en l'absence de liste, le directeur départemental/régional des finances publiques sera amené à désigner d'office des commissaires conformément à la loi.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, vote à l'unanimité, **APPROUVE** le renouvellement de la commission communale des impôts directs.

4. Désignation des membres de la commission d'Appel d'Offres

La commission d'Appel d'Offres est l'organe chargé, pour les collectivités territoriales et les établissements publics locaux, à l'exception des établissements publics sociaux ou médico-sociaux, d'examiner les candidatures et les offres et d'attribuer le marché. Elle dispose du pouvoir de déclarer la procédure infructueuse et doit donner son avis favorable pour l'engagement d'une procédure négociée.

Elle est composée de membres à voix délibérative issus de l'assemblée délibérante et, le cas échéant, de membres à voix consultative autorisés à participer aux travaux de la CAO ou convoqués facultativement par elle. Elle est obligatoirement réunie pour les marchés formalisés, sauf urgence impérieuse.

Madame Le Maire demande à l'assemblée quels sont les candidats pour la commission d'Appel d'Offres.

Se proposent : Christophe Meunier, Stéphane Dutriaux, Robert Termoz, Perrine Puech, Paul Durris, Isabelle Oriol.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, vote à l'unanimité, **APPROUVE** l'élection de tous les membres de la commission d'Appel d'Offres.

5. Prêt projet école

Madame Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un projet de travaux de construction du groupe scolaire.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et les discussions ouvertes sur le sujet :

Approuve à l'unanimité dans le principe le projet qui est présenté et détermine comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses :

Montant du devis en HT | 193 881,58 €

- Subventions 688 536,80 €
- Autofinancement par la commune (hors emprunt) 0 €

6. Prêt court terme TVA

Madame Le Maire expose que dans l'attente du remboursement de la TVA pour financer la construction du groupe scolaire du village de Chantesse, il est nécessaire de contracter auprès de la Caisse Régionale de Credit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes, un prêt à court terme de 240 000 €, remboursable en 21 mois maximum, au taux variable indexé sur l'Euribor 3 mois + 0,63%.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de contracter un emprunt de 240 000 € à Court Terme auprès de la Caisse Régionale de Credit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes.

7. Prêt court terme subvention

Madame Le Maire expose que dans l'attente des subventions pour financer la construction du groupe scolaire de Chantesse, il est nécessaire de contracter auprès de la Caisse Régionale de Credit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes un prêt à Court Terme de 506 200 €, remboursable en 21 Mois maximum, au taux variable indexé sur l'Euribor 3 mois + 0,63 %.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal dé-

cide de contracter un emprunt de 506 200 € à court terme auprès de la Caisse Régionale de Credit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes.

8. Prêt travaux sécurisation route

Madame Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un projet de travaux de sécurisation traversée du village de Chantesse. Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et les discussions ouvertes sur le sujet :

Approuve à l'unanimité dans le principe le projet qui est présenté et détermine comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses :

Montant du devis en ht 156 000 €

- Subventions 40 000 €
- Autofinancement par la commune (hors emprunt) 0 €

9. Questions Diverses

• Désignation des membres de la commission liste électorale. Il a été évoqué le fait de nommer une nouvelle commission liste électorale. Se sont proposés : Laetitia Clément, Isabelle Oriol, Noémie Bessoud. M. Bonneton Gilbert et M. Brichet-Billet Georges restent également actifs pour compléter la commission liste électorale.

• La question concernant l'aménagement de mobiliers et matériel dans la nouvelle école a été posée. Celui-ci n'est pas compris dans le prix du projet de l'école.

• Le Syndicat Scolaire a voté une subvention pour la nouvelle école.

• Le Projet Enir (informatique à l'école), a été évoqué afin d'équiper l'école en matériel informatique, comprenant 50% du montant en subventions de l'état.

Mercredi 2 septembre 2020

1. Contrat d'adhésion à l'URSSAF pour indemnités chômage

Depuis 2018, nous avons des contraintes concernant les indemnités chômage des employés communaux en fin de contrat.

Lors du départ d'une des employés, la mairie a été dans l'obligation d'indemniser à « ses frais » les allocations chômage de celle-ci, du fait d'un défaut de cotisations chômage auprès de Pôle Emploi et l'Urssaf.

Nous avons contacté l'URSSAF pour signer un contrat afin de pouvoir indemniser les employés en fin de contrat. Cette convention avec l'Urssaf prendra effet à la signature du contrat (pas d'effet rétroactif).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, **APPROUVE** la signature du contrat d'adhésion auprès de l'URSSAF.

2. Redevance 2019 pour occupation du domaine public routier et non routier communal due par les opérateurs de communications électroniques

Le patrimoine total au 31/12/2019 occupant le domaine public routier.

Patrimoine total comptabilisé au 31/12/2019

Patrimoine total occupant le domaine public routier géré par la mairie de Chantesse

réf : LRT/PV/2019/81109/ Mairie de Chantesse

Date : 29/08/2019

Tarifs :

Artères aériennes : 55,54 € x 2,744 km = 152,40 €

Artères souterraines : 41,656 € x 1,805 km = 75,19 €

Total : **227,59 €**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, **APPROUVE** la redevance pour occupation du domaine public routier et non routier communal due par les opérateurs de communications électroniques.

3. Subventions aux associations 2020

Madame Le Maire propose à l'assemblée de voter le montant des subventions communales 2020, pour rappel 2 500 € au budget primitif.

- Centre de gestion : 250 €
- ACCA Chasse : 200 €
- Comité des Fêtes : 200 €
- Espace Nature Isère : 200 €
- Club de l'Age d'Or : 200 €
- Association Sportive Chantesse : 200 €
- Amicale.com : 415,75 €
- Association Colibris : 200 €
- Téléthon (Colibris) : 300 €

La subvention sera versée, si et seulement si, le compte rendu de l'Assemblée Générale et le bilan financier de l'association sont envoyés en mairie.

Suite aux précédentes intempéries, le chapiteau du Comité des fêtes a été détruit, sans indemnisations des assurances. La mairie envisage de racheter un chapiteau pour le Comité des fêtes, sur le budget investissement de 2021, qui pourra également servir aux autres associations en cas de besoin.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité, **APPROUVE** les montants des subventions aux associations 2020, et le projet d'achat du chapiteau.

4. Remplacement de l'agent technique

M. Jourdan ayant annoncé son départ à la retraite, il nous faut recruter une personne pour le remplacer. Il a été évoqué une mise à jour de la fiche de poste et de lancer l'offre d'emploi pour un contrat de 25h (éventuellement évolutif).

Un appel à candidature sera lancé dès mise à jour de la fiche de poste et l'annonce sera publié sur le site territorial.

M. Meunier, M. Durris, M. Termoz et M^{me} Oriol se proposent de participer au recrutement.

5. Questions Diverses

• **Abribus place du 19 mars 1962** : L'abribus présente des dégradations. La question de réparation ou de remplacement se pose. Nous allons demander des devis à un prix juste, afin de prendre une décision. La Mutualisation des 2 arrêts de bus a été écartée.

• **Sécurisation Chemin Neuf** : L'accès à l'école côté route a été fermé, et le chemin piétonnier ouvert.

Extraordinaire du mercredi 23 septembre 2020

I. Demande de Subvention de Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (DSIL) pour le projet sécurisation de la route

Madame le Maire rappelle à l'assemblée les travaux d'aménagement du village qui ont été effectués en 2016 pour l'entrée sud et l'entrée nord du village.

Le Conseil Municipal souhaite poursuivre ces travaux d'aménagement du village en 2021.

Il s'agit de réaliser la mise en sécurité de la RD 153 entre la route de l'église (entrée sud) et le centre du village.

Madame le Maire présente à l'assemblée l'avant-projet, qui a été étudié par la commission urbanisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la réalisation du projet de mise en sécurité de la RD 153 entre la route de l'église (entrée sud) et le centre du village.
- **Autorise** Madame le Maire à demander une subvention auprès des services compétents de l'état, Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (DSIL).
- **Adopte** le plan de financement suivant pour le budget 2021.

Dépenses		Recettes	
Travaux de mise en sécurité de la RD 153		DSIL	42 292 €
		Dotation territoriale	40 000 €
		Fonds libres de la commune	86 877 €
	169 169 €		169 169 €

Mercredi 7 octobre 2020

I. Poste d'Adjoint Administratif

Madame le Maire explique que la charge de travail du poste d'adjoint administratif est très élevée. La période estivale a été calme et a permis à la nouvelle secrétaire de s'intégrer, d'appréhender une grande partie des tâches à réaliser. Depuis le mois de septembre, la charge de travail a augmenté, sans compter les retards sur de nombreux anciens dossiers, et les nouveaux projets (école, aménagement de la route) très chronophages.

Madame le Maire présente aux conseillers la liste des tâches hebdomadaires pour justifier la demande d'augmentation du temps de travail de 5 h hebdomadaires.

Force de constater que dans toutes les mairies de même taille que la nôtre, le temps de travail du poste administratif est plus élevé.

Madame le Maire présente également l'incidence sur le budget : 4 460 € charges comprises par an.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3, 1^o,

Considérant, la charge de travail du poste d'Adjoint Administratif ;

À compter du 12 octobre 2020,

Madame le Maire propose de supprimer le poste d'Adjoint Administratif à raison de 20 h par semaine.

Madame le Maire propose de créer le poste d'Adjoint Administratif à raison de 25 h par semaine.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, vote à l'unanimité :

APPROUVE la suppression du poste d'Adjoint Administratif à raison de 20 h par semaine,

APPROUVE la création du poste d'Adjoint Administratif à raison de 25 h par semaine.

AUTORISE Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour mettre en place les décisions prises pour ce poste, à compter du 12 octobre 2020.

2. Point CCAS

Une famille de Chantesse rencontre des difficultés, les délégués de la Commission Solidarité rencontreront la famille afin de savoir comment les aider.

Avec le contexte sanitaire en vigueur, le repas des anciens risque d'être compromis. Une alternative sera envisagée en cas d'annulation.

3. Point travaux

Les thèmes suivants ont été abordés :

Abribus : L'abribus du centre village pourrait être fabriqué par la scierie Eymard, néanmoins, ils ne prennent pas les tuiles en charge. Vérifier s'il pourra être installé par l'employé communal.

Travaux église : Faire une demande de subvention (nouvelle proposition de la Région) avant décembre 2020 pour effectuer les travaux avant juin 2021.

Salle des Fêtes : Un ventilateur/chauffage est à changer.

Maison Panissiat : La société Pattard interviendra les 26 et 27 octobre 2020.

4. Questions diverses

Une personne dédiée à la Commission Cimetière serait la bienvenue.

Cécile Caillat-Vangi et Robert Termoz se proposent d'intégrer cette commission.

L'annonce pour le remplacement de l'agent technique a été mise en ligne sur le site Emploi Territorial.

Mercredi 4 novembre 2020

1. Présentation du PLUI par M. Rosaire et Madame Le Goasoz - SMVIC

2. Présentation du Service de la SMVIC Eau et Assainissement par M. Rosaire

3. Délibération Contrat titularisation Poste d'Adjoint Administratif

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3, 1°,

Considérant, que le Contrat à Durée Déterminée de Madame Vanessa Soares arrive à échéance le 22 décembre 2020 ;

Considérant, que Madame Vanessa Soares donne entière satisfaction pour tenir le poste d'adjoint administratif ;

Madame le Maire propose d'établir avec Madame Vanessa Soares un contrat d'un an en tant que stagiaire en vue de titularisation dans la Fonction Publique Territoriale sur le poste créé d'Adjoint Administratif à compter du 23 décembre 2020.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré vote à l'unanimité,

APPROUVE d'établir avec Madame Vanessa Soares un contrat d'un an en tant que stagiaire en vue de titularisation dans la Fonction Publique Territoriale sur le poste créé d'Adjoint Administratif à partir du 23 décembre 2020.

AUTORISE Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour mettre en place le contrat de titularisation.

4. Questions diverses

Il a été évoqué la nécessité de terminer la carte communale. Madame Puech s'engage à faire avancer les choses dans ce sens, au plus vite.

Le poste d'agent technique en remplacement de l'agent partant en retraite est toujours vacant, les appels à candidature sont bientôt clos, et peu de CV et lettres de motivation ont été reçus. Les entretiens vont commencer dès la semaine prochaine.

Nous avons reçu les devis pour la réfection des peintures de l'église. Ils sont à étudier. Le devis pour la réfection de la croix est à faire réactualiser.

Les petits chemins communaux sont à entretenir. Des arbres sont tombés, il est impératif de les faire enlever, ainsi que de débroussailler les chemins.

Mercredi 2 décembre 2020

1. Attribution d'une prime exceptionnelle de départ à la retraite à M. Jourdan Jean-Louis

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'au vu du départ à la retraite de M. Jourdan et en récompense à son investissement et son application au travail elle souhaiterait attribuer une prime exceptionnelle de 1500 € net pour son départ à la retraite.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité, **ACCEPTE** d'attribuer la prime exceptionnelle de 1500 € à M. Jourdan Jean-Louis pour son départ en retraite.

2. Convention de participation financière aux frais de fonctionnement du centre médico-scolaire de Saint-Marcellin, année scolaire 2020-2021

Madame le Maire informe l'assemblée que la commune de Saint-marcellin sollicite une participation financière aux frais de fonctionnement du centre médico-scolaire de Saint-Marcellin pour l'année scolaire 2020-2021.

Cette participation concerne les enfants de Chantesse inscrits au centre médico-scolaire pour les visites médicales scolaires soit :

28 élèves x 0,54 € = 15,12 €

Après délibération, le Conseil Municipal, vote à l'unanimité, **ACCEPTE** cette décision

3. Questions Diverses

Les sujets suivants ont été abordés :

- Le choix des plaques de toit, le bardage, la lasure et couleur des menuiseries de la nouvelle école.
- Les Illuminations et décorations de Noël à installer dans le village, ainsi que la mise en place du sapin.
- Prévoir l'achat de nouvelles illuminations dans les années à venir.

5. Plan financement TE38 - Eclairage nouvelle école

Suite à notre demande, Territoire Energie Isère (TE38) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans les tableaux ci-joints, intitulés :

**Collectivité : Commune
CHANTESSSE
Affaire n° 20-003-074
EP - Eclairage parking nouvelle école**

TE38 - TRAVAUX SUR RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 9 133 €
Le montant total des financements externes s'élève à : 5 291 €

La participation aux frais de TE38 s'élève à : **218 €**
La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : **3 624 €**

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante à TE38.

Le Conseil, entendu cet exposé

1 - **PREND ACTE** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel : 9 133 €
Financements externes : 5 291 €
Participation prévisionnelle : 3 842 €
(frais TE38 + contribution aux investissements)

2 - **PREND ACTE** de sa participation aux frais de TE38 d'un montant de : **218 €**

3 - **PREND ACTE** de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de : **3 624 €**
Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et **tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.**

Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30%, acompte de 50% puis solde)

6. Plan financement TE38 – Atribus

Suite à notre demande, Territoire Energie Isère (TE38) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans les tableaux ci-joints, intitulés :

**Collectivité : Commune
CHANTESSSE
Affaire n° 20-002-074
EP - Eclairage arrêt de bus intersection RD201C/RD153**

TE38 - TRAVAUX SUR RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 5 206 €
Le montant total des financements externes s'élève à : 3 016 €

La participation aux frais de TE38 s'élève à : **124 €**
La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : **2 066 €**

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante à TE38.

Le Conseil, entendu cet exposé

1 - **PREND ACTE** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel : 5 206 €
Financements externes : 3 016 €
Participation prévisionnelle : 2 190 €
(frais TE38 + contribution aux investissements)

2 - **PREND ACTE** de sa participation aux frais de TE38 d'un montant de : **124 €**

3 - **PREND ACTE** de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de : **2 066 €**
Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et **tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.**

Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30%, acompte de 50% puis solde)

Le CCAS, l'enseignante et les élèves s'adressent aux anciens...

L'enseignante et les élèves de l'école de Chantesse souhaitent mener un **projet inter-générationnel avec les «anciens et anciennes» du village**. Les objectifs de cette action sont multiples et visent, notamment, à échanger, partager des expériences, tisser des liens entre les générations, développer la solidarité et le respect entre les âges (en évoquant les anciens métiers et l'école d'antan, par exemple).

Le projet se fera sous la forme d'échanges de mails (courriers électroniques). Il est donc nécessaire que vous ayez en votre possession

un ordinateur ou un smartphone ; si vous ne maîtrisez pas très bien les outils informatiques, ce sera l'occasion d'apprendre à le faire. N'ayez pas peur ! Osez participer ! Ce sera une belle expérience pour tous ! Si vous savez utiliser l'informatique, vous êtes également les bienvenus ! Le projet est inscrit dans le temps long, sur plusieurs mois, afin qu'il y ait de réels échanges, que des liens se créent. L'idéal serait qu'environ 10 à 15 personnes répondent positivement.

Si vous êtes intéressés, merci de rendre le coupon réponse dans la boîte aux lettres de la mairie. Les enfants vous remercient d'avance !

Aide du CCAS

VOUS AVEZ PLUS DE 75 ANS ET VOUS SOUHAITEZ VOUS FAIRE VACCINER

Inscrivez-vous sur www.doctolib.fr

Si vous rencontrez des difficultés, nous vous invitons à vous signaler en mairie 04 76 64 73 94.

Un conseiller municipal du CCAS vous accompagnera dans la démarche.

Les conseillers municipaux du CCAS sont à votre disposition pour toute aide, n'hésitez pas à vous faire connaître en mairie.



Coupon-réponse au projet intergénérationnel de l'école de Chantesse

Je soussigné(e)..... déclare être intéressé(e) pour participer au projet d'échanges intergénérationnels.

Mon adresse de messagerie (si existante) :.....

Fait à le.....

Signature



L'ADMR est le premier réseau français associatif employeur au service des personnes.

L'association intervient chez toute personne ou famille ayant besoin d'un accompagnement pour un peu plus de confort, pour retrouver un équilibre familial ou tout simplement pour bien vivre chez soi.

L'association ADMR de Vinay est présidée par Gérard Quinquinet et animée par 10 bénévoles. Elle est certifiée AFNOR (NF) depuis 2013 et gère un service prestataire et mandataire.

Elle emploie 31 aides à domicile et 2 livreurs de repas qui interviennent sur les communes

de Têche, Beaulieu, Vinay, Chasselay, Serre Nerpol, Quincieu, Vatilieu, Notre Dame de l'Osier, Morette, Cras, Chantesse, L'Albenc, Saint Gervais, Rovon, Cognin les Gorges, Malleval.

Le personnel d'intervention vous accompagne, selon les besoins, dans les actes quotidiens de la vie :

- Ménage, entretien du linge,
- Aide aux repas, à la toilette, à l'habillage/dés-habillage, au lever/coucher, aux transferts,
- Téléassistance, transport accompagné,
- Livraison de repas,
- Garde d'enfants.

Les bureaux sont ouverts les :

- Lundi, mercredi et jeudi de 8h à 12h et de 13h à 16h.
- Mardi et vendredi de 8h à 12h, de 13h à 15h30 et sur rendez-vous.

L'accueil téléphonique est assuré les :

- Lundi de 8h à 12h et de 13h à 17h
- Mardi de 8h à 12h30 et de 13h à 15h30
- Mercredi de 8h à 12h et de 13h à 16h
- Jeudi de 8h à 12h et de 13h à 17h
- Vendredi de 8h à 12h30 et de 13h à 15h30

ADMR : 42, Grande Rue, 38470 Vinay

Téléphone : 04 76 36 78 62

Mail : admrvinay@fedes38.admr.org

L'association ADMR famille sud Grésivaudan Vercors est présidée par Gérard Quinquinet et animée par 4 bénévoles.

Elle emploie 4 TISF (Technicienne de l'Intervention Sociale et Familiale) pour apporter un soutien à la parentalité, éducatif et moral en cas d'aléas de la vie.

Le personnel d'intervention intervient sur les communes des territoires sud Grésivaudan et Vercors.

L'association est joignable au 04 76 56 35 99.

Toute personne souhaitant s'engager bénévolement et rejoindre les équipes locales de Vinay peut contacter l'association ADMR de Vinay ou l'association ADMR Famille.